



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CRUES INTENSES :
POINT DE SITUATION – 4 JANVIER 2024 - 20h30**

Arras, le 4 janvier 2024

Le département du Pas-de-Calais est placé en vigilance jaune pluie-inondation depuis 15h jusqu'à demain 9h et en vigilance jaune vents violents de 22h ce soir jusqu'à demain 10h. Cet après-midi, on a enregistré un cumul de précipitations de 5 mm sur les bassins impactés du littoral. La nuit prochaine sera marquée par la persistance de quelques averses. Demain, le temps devrait redevenir sec sur l'ensemble du département.

Concernant les crues, le bassin de l'Aa est maintenu une nouvelle fois en vigilance rouge. La Hem, la Canche, la Lys-Plaine et la Lys-Amont demeurent également en vigilance orange. La Liane et la Lawe-Clarence sont à présent classées en vigilance jaune. **189** communes et **2 016** habitations sont actuellement impactées par la montée des eaux dans ces bassins.

1. Mesures mises en œuvre

A la demande du préfet :

- Un centre opérationnel départemental est activé à la préfecture du Pas-de-Calais depuis le 2 janvier pour coordonner l'action des services de l'Etat.
- **450** sapeurs-pompiers du département sont toujours mobilisables en tant que de besoin. A cela s'ajoutent **120** personnels zonaux et nationaux en renfort (sapeurs-pompiers et militaires des unités d'instruction de la sécurité civile). Enfin, près de **180** personnels extra-zonaux ont été pré-alertés et peuvent intervenir si nécessaire.
- Les policiers et gendarmes continuent de se rendre au contact de la population pour prendre en compte les éventuelles difficultés qui pourraient se présenter.
- Le dispositif FRALERT est toujours déployé dans les communes concernées par la vigilance rouge et le risque d'inondations. Toute nouvelle personne entrant dans le périmètre reçoit une notification sur son téléphone avec les consignes à adopter face à la montée des eaux.

Focus sur le dispositif de pompage

Comme annoncé avant-hier, une manœuvre importante de renforcement des moyens de pompage a été menée avec l'appui des niveaux national et européen. Les moyens mis à dispositions ou réquisitionnés par l'État permettront de pomper jusqu'à 62 340 m³/h dans le Pas-de-Calais et le Nord.

Le dispositif de pompage est d'ores et déjà opérationnel sur le site de Cuinchy depuis cet après-midi pour 7 100 m³/h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

2. Bilan chiffré depuis le début de l'événement (30/12/2023) :

- Un pompier a été légèrement blessé à la main hier lors d'une intervention à Aire-sur-la-Lys.
- **710** évacuations (**492** par les sapeurs-pompiers et **218** directement par les mairies) ont été réalisées. Ce chiffre est de **59** pour aujourd'hui (6h-18h).
- **637** interventions de reconnaissance et d'épuisement ont par ailleurs été menées par les sapeurs-pompiers. Ce chiffre est de **123** pour aujourd'hui (6h-18h).
- **166** interventions (barriérage et visites de reconnaissance) ont en outre été effectuées par les policiers et les gendarmes.
- **500** clients sont toujours privés d'électricité principalement sur l'Audomarois (Aire-sur-la-Lys, Arques et Blendecques).
- **2 100** habitants sont concernés par des restrictions des usages de l'eau sur les communes de Rebreuve-Ranchicourt, Hermin, Caucourt et Gauchin-Legal suite à l'infiltration d'eau de ruissellement dans le captage de Rebreuve-Ranchicourt. Des distributions d'eau en bouteille sont effectuées depuis le 2 janvier.
- Un dispositif de prise en charge des personnes vulnérables a été déployé par l'ARS. **22** personnes âgées ont ainsi été évacuées vers des EHPAD à Witternesse, Aire-sur-la-Lys et Arques.
- **43** commerces sont inondés et **14** entreprises sont touchées.

3. Fait marquant survenus ce jour :

- Saint-Venant : entre 20 et 25 maisons ont été inondées et évacuées.

4. Rappel des consignes à adopter:

- Tenez-vous éloigné de tout cours d'eau.
- Ne descendez pas dans les sous-sols.
- Limitez tout déplacement inutile et conformez-vous à la signalisation routière.
- Evitez les secteurs concernés.
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, site Internet,...).
- Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, produits toxiques, appareils électriques).